

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 décembre 2018

MESURES D'URGENCE ÉCONOMIQUES ET SOCIALES - (N° 1547)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT**N ° 50**

présenté par
Mme Louwagie

ARTICLE 3

Rédiger ainsi cet article :

« I. – Au 2° du II de l'article L. 136-8 du code de la sécurité sociale, le taux : « 8,3 % » est remplacé par le taux : « 6,6 % ». »

« II. – La perte de recettes pour les organismes de sécurité sociale résultant du présent article est compensée par une majoration, à due concurrence, des droits visés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à abaisser la CSG, au niveau d'avant 2018, pour l'ensemble des retraités.

En effet, au 1^{er} janvier 2018, 60 % des retraités, soit 8 millions d'entre eux, ont subi une augmentation de 25 % de leur CSG sans aucune compensation. Les députés Les Républicains n'avaient cessé de combattre cette mesure particulièrement injuste et extrêmement préjudiciable pour le pouvoir d'achat de millions de retraités français.

Le Gouvernement, pour éviter un effet de seuil brutal (qu'il n'ait pourtant il y a encore quelques mois), a décidé dans un premier temps d'exonérer de hausse de CSG 300 000 retraités à la limite du seuil d'application. Cette mesure de compensation était dérisoire puisqu'elle n'aurait profité qu'à 3 % des retraités touchés par la hausse de la CSG (350 000 foyers de retraités sur 8 millions de retraités pénalisés). Il s'agissait d'un geste de 300 millions d'euros par an qui est une goutte d'eau à l'échelle des 22 milliards d'euros de hausse de la CSG.

Ce n'est qu'au prix d'une crise sociale majeure que le Président de la République a enfin ouvert les yeux et a proposé dans l'urgence une mesure visant à exonérer de la hausse de la CSG les retraités

touchant moins de 2000 €. C'est une avancée mais par mesure d'équité, il faut désormais corriger entièrement l'erreur initiale du Gouvernement en annulant la hausse de la CSG pour l'intégralité des retraités qui l'ont subie.

Pour rappel, dans un discours prononcé le 10 décembre 2016 à la Porte de Versailles à Paris, le Président Emmanuel Macron, alors candidat En Marche à la présidentielle, avait pourtant expliqué son plan d'augmentation de la CSG et s'était engagé à « protéger le pouvoir d'achat de tous les retraités modestes ».

Afin de mettre fin à cet acharnement injuste contre ceux qui ont travaillé toute leur vie, cet amendement propose de revenir à la situation antérieure à 2018, et rendre un peu de justice fiscale à l'ensemble des retraités.